



Commission économique pour l'Afrique
Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur
la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale
Dixième réunion

Addis-Abeba (hybride), 30 octobre – 1^{er} novembre 2024
Point 4 de l'ordre du jour provisoire *

Questions de politique générale**Gouvernance globale de l'information
géospatiale pour l'Afrique****Résumé****I. Introduction**

1. L'Afrique est le deuxième continent par la taille et la population : ses 30 065 000 km² de superficie¹ représentent 20,2 % du total mondial² et ses quelque 1,5 milliard d'habitants représentent 18,7 % de la population mondiale³. C'est également le deuxième continent par la superficie de terres agricoles : 1,1 milliard d'hectares⁴. En outre, l'Afrique est dotée d'abondantes ressources naturelles et d'une grande diversité écologique, culturelle et économique.

2. Malgré ces ressources, l'Afrique reste le continent le moins développé ; la pauvreté et l'insécurité alimentaire y sont endémiques. La situation effroyable de la région est imputable, entre autres, à l'utilisation inadéquate des outils de leadership appropriés et des technologies au service du développement durable. Il est donc grand temps que les États africains adoptent de tels outils et technologies, dont l'un des plus importants est la technologie de l'information et des communications (TIC), compte tenu du rôle essentiel qu'elle joue dans l'aide à la prise de décisions.

3. Il est communément admis au sein de la communauté géospatiale que 80 % de toutes les données ont une composante géospatiale. L'information géospatiale comprend les données géospatiales numériques décrivant l'emplacement des caractéristiques physiques situées à la surface de la Terre, au-dessus ou au-dessous. L'Afrique est cependant le continent le moins bien cartographié, car la plupart des

*E/ECA/GGIM-A/10/1/Rev.1

¹ Robert K.A. Gardiner et Davidson S.H.W. Nicol, « Africa », Britannica, 24 septembre 2024

² Robert K.A. Gardiner et Davidson S.H.W. Nicol, « Africa », Britannica, 24 septembre 2024

³ Robert K.A. Gardiner et Davidson S.H.W. Nicol, « Africa », Britannica, 24 septembre 2024

⁴ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Land statique, 2001-2022 : global, regional and country trends » (Rome, 2024).



gouvernements africains ne connaissent pas la valeur réelle de l'information géospatiale, bien que l'on prenne de plus en plus conscience au niveau mondial du fait que cette information devrait être considérée comme faisant partie de l'infrastructure informatique nationale d'un pays.

4. Le présent rapport a été élaboré avec pour objectif de réduire la fracture numérique en ce qui concerne l'information géospatiale. On trouvera à la section II une explication de l'importance de l'information géospatiale pour l'Afrique. La section III présente un aperçu de la gouvernance de l'information géospatiale en Afrique à ce jour, suivi dans la section IV de données détaillées sur les questions fondamentales actuelles concernant la gouvernance de l'information géospatiale en Afrique. Les sections V et VI présentent respectivement en détail la stratégie à adopter à l'égard de la gouvernance de l'information géospatiale en Afrique et les modalités de sa mise en œuvre et la section VII contient une brève conclusion.

II. Développement et arguments économiques en faveur de l'investissement africain dans l'information géospatiale

5. « Tout ce qui arrive se passe quelque part » est une expression souvent utilisée au sein de la communauté géospatiale pour indiquer que la localisation est une composante essentielle de toutes les informations relatives à un espace géographique. L'information géospatiale est reconnue par les membres de la communauté comme étant fondamentale pour pratiquement tous les programmes et projets dans tous les secteurs du développement sur le plan économique, social et environnemental.

6. En raison de son caractère transversal, l'information géospatiale est devenue une composante essentielle de l'infrastructure informatique nationale de chaque État et de l'économie du savoir au sens large. Elle fournit aux décideurs des données sur les événements et les lieux où ils se produisent, leur permettant ainsi d'intervenir en temps utile pour contribuer à la croissance économique, au développement social durable, à la durabilité environnementale, à la paix et à la prospérité nationale.

7. Les utilisations multisectorielles de l'information géospatiale, qui englobent les trois piliers du développement durable : le développement social, le développement économique et le développement environnemental, sont décrits dans la figure I.

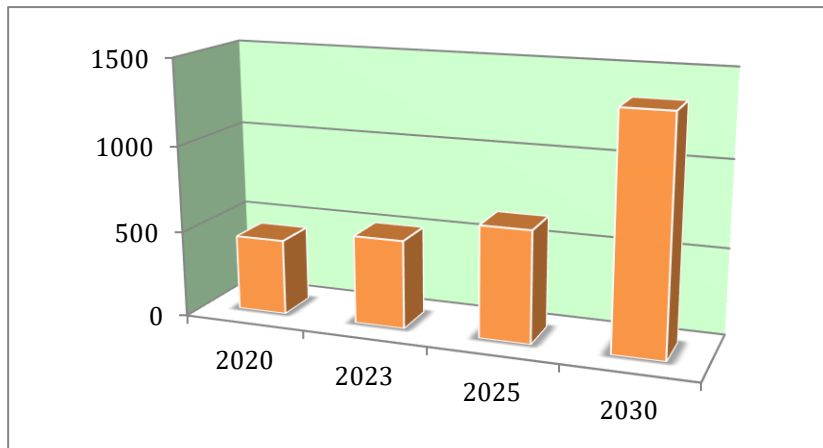
Figure I
Utilisations multisectorielles de l'information géospatiale



8. Comme le montre la figure II, la taille totale du marché de l'information géospatiale se chiffre actuellement en centaines de milliards de dollars et devrait augmenter. La part de marché de l'Afrique est toutefois minuscule, puisqu'elle ne représente que 2,7 %⁵. Pour que l'Afrique ne soit pas laissée pour compte, il faut donc que ses États et ses institutions réduisent la fracture numérique géospatiale en augmentant sa part de marché.

⁵ Geospatial Media and Communications, *Geospatial Industry Outlook and Readiness Index, édition 2018* (Noida, (Inde), 2018).

Figure II
Croissance du marché de l'information géospatiale, 2020-2030
 (en milliards de dollars des États-Unis)



Source : Geospatial Media and Communications, *Geospatial Industry Outlook and Readiness Index, édition 2018* (Noida (Inde), 2018).

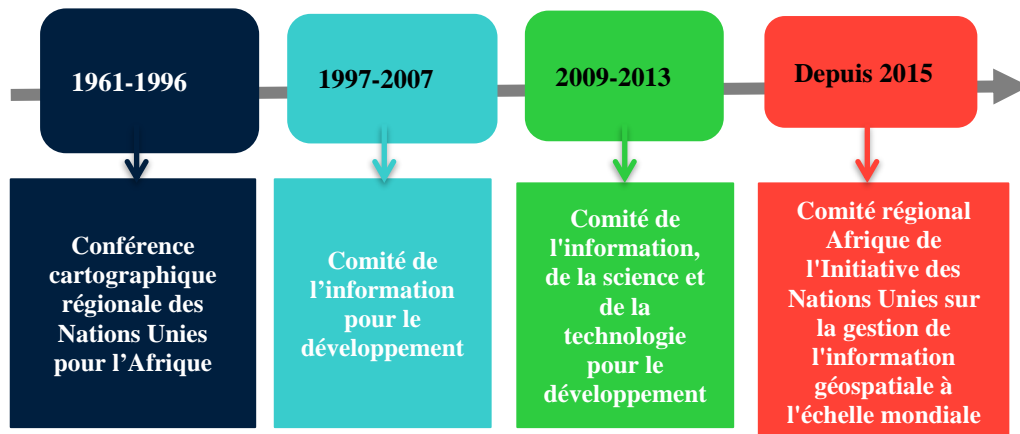
III. La gouvernance de l'information géospatiale en Afrique : un bref historique

9. Le Conseil économique et social a créé la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en 1958, en tant que l'une des cinq commissions régionales de l'ONU. Depuis sa création, la CEA a encouragé le développement économique et social des pays africains, favorisé l'intégration intrarégionale et œuvré en faveur de la coopération internationale en vue du développement de l'Afrique.

10. Depuis sa création, le CEA reconnaît le rôle important que joue l'information géospatiale pour favoriser le développement durable. Par conséquent, la Commission et ses membres ont joué un rôle capital en étant à l'origine de l'organisation de la première Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique, le premier organe de gouvernance de l'information géospatiale du continent, qui s'est tenue à Nairobi en juillet 1963.

11. Depuis lors, l'organe de gouvernance a continué à fonctionner, bien que son nom et sa forme aient été modifiés à plusieurs reprises, comme le montre la figure III. Les modifications ont été apportées pour tenir compte des changements organisationnels au sein de la CEA et des organismes de gouvernance de l'information géospatiale au niveau mondial.

Figure III
Organes successifs de gouvernance de l'information géospatiale en Afrique, 1961-2024



IV. Questions fondamentales relatives à la gouvernance globale de l'information géospatiale pour l'Afrique

12. Les principaux éléments de la gouvernance sont notamment la mise en place de politiques et de règlements et le suivi continu de leur bonne mise en œuvre. En Afrique, malgré les efforts déployés par la CEA, il n'a pas été possible d'établir une structure de gouvernance continentale efficace pour l'information géospatiale, étant donné qu'il n'existe aucune politique contraignante et aucun cadre juridique au niveau régional pour cette information.

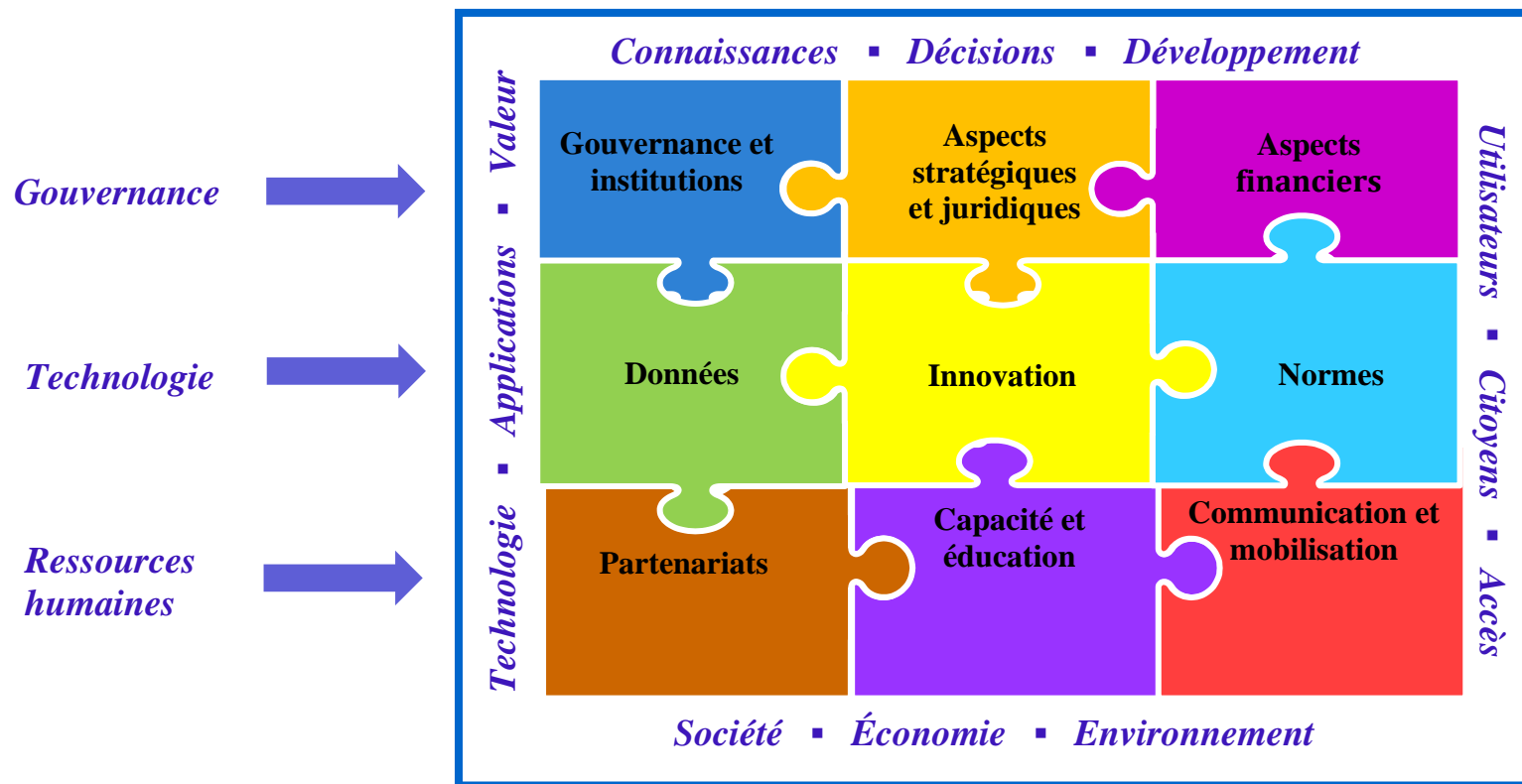
13. En conséquence, on constate dans les États africains et les institutions africaines des lacunes considérables dans les domaines du leadership, des connaissances et de l'utilisation pour ce qui est de l'information géospatiale. Plus particulièrement, bien que les technologies de l'information géospatiale évoluent rapidement, les pays africains souffrent d'une pénurie de personnel ayant les compétences et la possibilité de les utiliser, ce qui fait que ces pays risquent d'accuser un retard par rapport au reste du monde dans ce domaine.

14. Pour remédier à ces lacunes, ils doivent d'abord les repérer en procédant à une évaluation complète de l'environnement de gouvernance de l'information géospatiale en Afrique. L'outil le plus largement utilisé pour réaliser cette évaluation est l'analyse des points forts et des points faibles du continent, des possibilités qui lui sont offertes et des menaces auxquelles il doit faire face.

15. La CEA a réalisé une telle analyse, en vue d'évaluer les environnements internes et externes de gouvernance de l'information géospatiale en Afrique. En ce qui concerne l'environnement interne, le cadre 7-S de Peters et Waterman⁶ a été utilisé, ainsi que des outils d'évaluation connexes basés sur les ressources, pour analyser les neuf voies stratégiques identifiées dans le Cadre intégré de l'information géospatiale (voir la figure IV). S'agissant de l'environnement externe, le cadre des facteurs politiques, économiques, sociaux, technologiques, juridiques et environnementaux a été utilisé pour mettre en évidence les possibilités et les menaces.

⁶ Lowell Bryan, « Enduring Ideas : The 7-S Framework », McKinsey, 1er mars 2008.

Figure IV
Voies stratégiques définies dans le Cadre intégré de l'information géospatiale



Source : Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale : *Integrated Geospatial Information Framework : A Strategic Guide to Develop and Strengthen National Geospatial Information Management, part one - Overarching Strategic Framework, deuxième édition* (Addis-Abeba, 2023).

16. Comme le montre la figure V, l'évaluation complète des environnements interne et externe de la gouvernance de l'information géospatiale en Afrique a permis de recenser les principaux problèmes relatifs à la gouvernance de l'information géospatiale dans la région. Ces problèmes sont les suivants :

- a) Les dirigeants politiques sont peu au fait du rôle de l'information géospatiale dans le développement durable ;
- b) Le manque de politique ou de stratégie régionale relative à l'information géospatiale pour l'Afrique ;
- c) L'absence d'approbation par les gouvernements des membres de la CEA du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ;
- d) L'absence de mécanismes de financement pour la gouvernance et le développement de l'information géospatiale en Afrique ;
- e) La faiblesse de l'infrastructure des TIC et de la pénétration de l'Internet, qui entrave les possibilités de partage des données ;
- f) Les faibles capacités d'acquisition et de diffusion de l'information géospatiale numérique.

17. En revanche, les États africains et les institutions africaines se sont engagés à faire de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, une réussite. Ces deux programmes offrent à l'Afrique des occasions uniques de parvenir à un développement inclusif, porteur de transformation et durable. La mise en œuvre de ces deux programmes peut permettre aux pays africains de rejoindre les rangs des pays développés, effaçant ainsi l'image d'une Afrique arriérée et sous-développée.

18. Cependant, les États africains et les institutions africaines ne disposent toutefois pas des informations fiables et à jour nécessaires pour prendre des décisions éclairées permettant de garantir la bonne mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. L'information géospatiale joue un rôle déterminant pour répondre à ce besoin, en mettant cette information à disposition, ce qui permet à toutes les parties prenantes de mesurer, de suivre les progrès accomplis et d'en rendre compte et de procéder aux ajustements nécessaires pour en assurer le succès. Cette situation a contribué à creuser le fossé entre les pays africains et les pays développés en matière d'information géospatiale, ce qui peut être mis sur le compte de l'incapacité de tous les organes de gouvernance, actuels et anciens, de mobiliser activement les dirigeants politiques africains.

19. Les États africains et les institutions africaines doivent donc mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance de l'information géospatiale en mettant en place des cadres stratégiques et juridiques appropriés et en se dotant de dispositions institutionnelles qui garantissent une gestion efficace de l'information géospatiale. Ces mécanismes doivent également être alignés sur les cadres stratégiques nationaux, régionaux et mondiaux. La stratégie exposée dans le présent rapport aidera les États africains et les institutions africaines à surmonter les principales difficultés interdépendantes de la gouvernance de l'information géospatiale sur le continent.

Figure V
Matrice des points forts, des points faibles, des possibilités et des menaces recensés dans l'évaluation complète des environnements interne et externe de gouvernance de l'information géospatiale en Afrique

| | | |
|--|---|---|
| | <p style="text-align: center;">Points forts</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a été créé en tant que groupe d'experts chargés de coordonner la gestion de l'information géospatiale en Afrique. ▪ La CEA apporte son soutien. | <p style="text-align: center;">Points faibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il n'y a pas de politique ou de stratégie régionale relative à l'information géospatiale pour l'Afrique ; ▪ Étant donné que le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale n'a pas été avalisé par les gouvernements des membres de la CEA, les résolutions et recommandations du Comité sont mal appliquées. ▪ Les mécanismes de financement de l'information géospatiale sont inadéquats. ▪ L'infrastructure des TIC et la pénétration de l'Internet sont faibles. ▪ Les capacités d'acquisition et de diffusion de l'information géospatiale numérique sont faibles. |
| <p style="text-align: center;">Possibilités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les pays africains se sont engagés à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063. ▪ L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, ainsi que leurs partenaires de développement, soutiennent les initiatives qui contribuent à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. | <p style="text-align: center;">Stratégie concernant les points forts et les possibilités</p> <p>Renforcer les points forts en favorisant les possibilités et, ce faisant, en transformant les points faibles en points forts.</p> | <p style="text-align: center;">Stratégie concernant les points faibles et les possibilités (stratégie adoptée)</p> <p>Tirer parti de l'engagement pris par les dirigeants politiques africains de mettre en œuvre l'Agenda 2063 et le Programme 2030 (possibilités) et de l'existence du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (points forts) pour surmonter les points faibles et les menaces.</p> |
| <p style="text-align: center;">Risques entraînés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les dirigeants politiques ne sont guère conscients du rôle de l'information géospatiale dans le développement durable ; ▪ Les progrès de la technologie de l'information géospatiale pourraient permettre aux grandes entreprises technologiques mondiales de porter atteinte à la souveraineté des pays africains et d'autres pays en développement. | <p style="text-align: center;">Stratégie concernant les points faibles et les menaces</p> <p>Élaborer des politiques qui permettent des alliances entre les gouvernements, l'industrie, les universités et d'autres partenaires afin de stimuler l'innovation et de trouver de nouvelles façons avant-gardistes d'appliquer la technologie géospatiale sur le continent.</p> | <p style="text-align: center;">Stratégie concernant les points faibles et les menaces</p> <p>Mener une vaste campagne de promotion et de sensibilisation.</p> |

V. Stratégie définissant la gouvernance de l'information géospatiale en Afrique : la voie à suivre

A. Stratégie recommandée

20. Il ne fait absolument aucun doute que les décideurs concernés au sein des gouvernements africains ignorent que l'information géospatiale de qualité et à jour est la clef d'une élaboration judicieuse des politiques. Ce principal obstacle est commun à la question de la gouvernance de l'information géospatiale en Afrique dans son ensemble.

21. Visant essentiellement à surmonter cet obstacle, la stratégie recommandée dans le présent rapport résulte de l'analyse des points forts, des points faibles, des possibilités et des menaces présentées dans la section précédente. L'analyse a montré que l'environnement interne présente des points faibles, tandis que l'environnement externe offre des possibilités prometteuses.

22. Compte tenu de la coexistence de points faibles internes et de possibilités externes, la stratégie recommandée consiste à élaborer des politiques qui permettent des alliances entre les gouvernements, l'industrie, les universités et d'autres partenaires afin de stimuler l'innovation et de trouver de nouveaux moyens avant-gardistes d'appliquer la technologie géospatiale sur le continent. Cela permettrait de créer un environnement favorable à la gouvernance de l'information géospatiale en Afrique.

B. Vision, mission et objectifs

1. Vision

23. La vision de la gouvernance de l'information géospatiale en Afrique s'inspire de la vision panafricaine d'« une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale »⁷.

24. Sur la base de cette vision panafricaine, la vision de la gouvernance de l'information géospatiale en Afrique est que, d'ici 2030, les États africains et les institutions africaines devraient avoir mis en place une structure efficace de gouvernance de l'information géospatiale qui permette aux États africains de produire et d'utiliser des informations géospatiales à jour, fiables et faisant autorité. Ces informations aideraient les États africains et les institutions africaines à atteindre les objectifs de développement durable en Afrique, notamment en donnant corps à la transformation numérique du continent.

2. Mission

25. La mission de la gouvernance de l'information géospatiale en Afrique est de prendre l'initiative dans le cadre de l'élaboration de politiques, de mécanismes de coordination et de normes pour la fourniture d'informations géospatiales précises, fiables et faisant autorité, afin de contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

3. Objectifs

26. Les objectifs de la gouvernance de l'information géospatiale en Afrique sont principalement axés sur la création d'un environnement propice à l'exploitation de cette information, qui contribue de façon fondamentale au succès de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Ces

⁷ Commission de l'Union africaine, « Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, version simplifiée » (Addis-Abeba, 2015).

objectifs sont censés correspondre aux objectifs définis dans le document intitulé *L'information géospatiale au service du développement durable de l'Afrique – Plan d'action africain sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale – 2016-2030*⁸. Les objectifs sont les suivants :

- a) Objectif 1 : adopter une politique continentale d'information géospatiale ;
- b) Objectif 2 : créer un organe de gouvernance de l'information géospatiale sur le continent ;
- c) Objectif 3 : faire en sorte que les États africains s'engagent à mettre en place des mécanismes appropriés de financement de l'information géospatiale ;
- d) Objectif 4 : veiller à ce que les États africains et les institutions africaines adoptent une stratégie efficace de promotion et de communication de l'information géospatiale ;
- e) Objectif 5 : parvenir à la pleine mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale par les États africains ;
- f) Objectif 6 : favoriser l'innovation et l'amélioration continue.

27. Dans le cadre de la réalisation de l'objectif 1, il conviendrait de prendre les mesures stratégiques suivantes :

- a) Mesure stratégique 1.1 : organiser un groupe de sensibilisation à l'information géospatiale, composé de personnalités éminentes de la gestion de l'information géospatiale ;
- b) Mesure stratégique 1.2 : établir une note de synthèse ;
- c) Mesure stratégique 1.3 : trouver et désigner un ou plusieurs champions de l'information géospatiale ;
- d) Mesure stratégique 1.4 : élaborer une politique globale de gouvernance de l'information géospatiale en vue de son adoption au niveau national par tous les États africains qui considèrent que l'information géospatiale constitue une infrastructure de développement essentielle.

VI. Mise en œuvre de la stratégie

A. Note d'orientation sur la gouvernance de l'information géospatiale pour l'Afrique

28. Une politique de gouvernance de l'information géospatiale s'emploierait surtout à exploiter le potentiel de transformation de cette information pour atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063. On pense que cela permettrait d'accroître l'efficacité dans tous les aspects du développement économique, social et environnemental en Afrique et aiderait les décideurs politiques du continent à utiliser l'information géospatiale pour prendre des décisions en connaissance de cause.

29. Une politique africaine d'information géospatiale serait alignée sur le Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale afin de garantir la gestion et l'intégration efficaces de l'information géospatiale, en vue de renforcer la valeur du secteur de l'information géospatiale pour appuyer le développement global, la prospérité économique, la durabilité

⁸ CEA, *L'information géospatiale au service du développement durable de l'Afrique – Plan d'action africain sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale – 2016-2030* (Addis-Abeba, 2017).

environnementale et une économie de l'information prospère aux niveaux régional et national.

30. Une telle politique aurait les objectifs détaillés suivants, qui sont adaptés du *kit de ressources stratégiques et juridiques du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale*⁹ :

- a) La gestion efficace des informations géospatiales ;
- b) Le renforcement des capacités et des transferts de connaissances ;
- c) L'intégration des systèmes et des services d'information géospatiale ;
- d) La rentabilité économique de l'investissement ;
- e) La durabilité de l'enseignement et de la formation ;
- f) L'intégration de la coopération et des partenariats ;
- g) L'amélioration de la mobilisation et de la communication au niveau national ;
- h) L'enrichissement de la valeur et des avantages sociétaux.

31. Une politique de gouvernance de l'information géospatiale pour l'Afrique s'appuierait sur les sept principes suivants, qui seraient directement alignés sur le Cadre intégré de l'information géospatiale :

- a) L'habilitation stratégique ;
- b) La transparence et l'obligation de rendre des comptes ;
- c) La fiabilité, l'accessibilité et la facilité d'utilisation ;
- d) La collaboration et la coopération ;
- e) Les solutions favorisant la coordination ;
- f) La durabilité et la reconnaissance de la valeur ;
- g) Le leadership et l'engagement.

B. Dispositions institutionnelles : architecture de la gouvernance

32. La bonne application d'une politique d'information géospatiale dépendrait de la mise en place d'un organe de gouvernance approprié, doté du mandat institutionnel nécessaire.

33. Le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale est le mécanisme actuel de gouvernance de l'information géospatiale du continent. Bien que le Comité ait été créé sous les auspices de la CEA, il n'a pas reçu de mandat de la part les gouvernements des membres de la Commission et est donc resté au stade d'un simple comité d'experts. Il n'existe donc pas de mécanisme de coordination et de suivi de la bonne exécution de ses recommandations et résolutions.

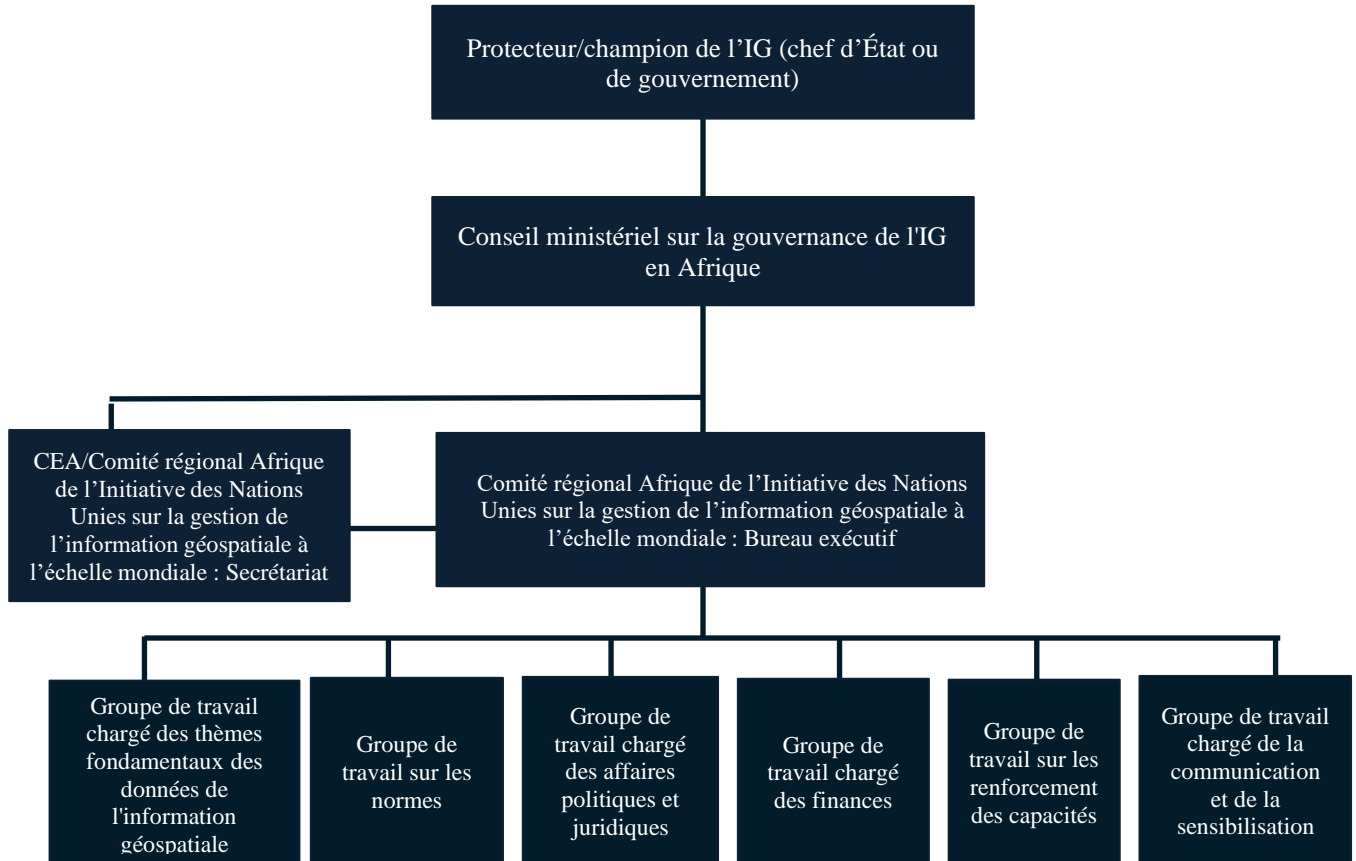
34. En conséquence, il est essentiel de reconfigurer la structure de gouvernance du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, afin de renforcer son mandat et d'accroître son rôle dans la gouvernance de l'information géospatiale en Afrique. La structure organisationnelle recommandée pour la

⁹ Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, *kit de ressources stratégiques et juridiques du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale* (Addis-Abeba, 2022).

gouvernance de l'information géospatiale en Afrique, dans laquelle sont incorporés les changements apportés au rôle et au mandat du Comité, est décrite dans la figure VI. Les différents rôles présentés dans la figure VI sont expliqués dans les sous-sections qui suivent.

Figure VI

Gouvernance de l'information géospatiale pour l'Afrique



Abréviations : IG, information géospatiale ;

Source : données compilées par la CEA.

1. Protecteur ou champion de l'information géospatiale en Afrique

35. Le protecteur ou le champion de l'information géospatiale en Afrique serait le chef d'État ou de gouvernement du pays qui assure la présidence tournante du Bureau exécutif du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

36. Le protecteur ou le champion aurait les rôles et responsabilités suivants :

a) Être la face publique de l'organe africain de gouvernance de l'information géospatiale, en signe de soutien à sa vision et à sa mission, augmentant ainsi la crédibilité de l'organe, le rendant plus apte à sensibiliser les hauts fonctionnaires d'autres pays africains à l'information géospatiale et, en général, lui conférant une aura de bonne volonté ;

b) Soutenir les efforts de mobilisation des ressources pour l'information géospatiale en Afrique au sein des organismes des Nations Unies ou de l'Union africaine, en encourageant les allocations budgétaires pour les activités connexes ;

c) Participer, en tant qu'invité d'honneur et représentant de l'Afrique, à des forums de haut niveau sur l'information géospatiale ou en rapport avec celle-ci, organisés par l'ONU ou l'Union africaine ;

d) Contribuer aux programmes de développement des capacités en matière d'information géospatiale en Afrique, en partageant des idées, des données d'expérience et d'autres points de vue enrichissants exprimés par des dirigeants ;

e) Tirer parti de ses réseaux pour encourager d'autres dirigeants de renom à donner de leur temps et à partager leurs connaissances pour améliorer la contribution de l'information géospatiale au développement durable de l'Afrique.

2. Conseil ministériel sur la gouvernance de l'information géospatiale en Afrique

37. La CEA et l'Union africaine devraient instituer conjointement un conseil ministériel permanent sur l'information géospatiale, composé des ministres chargés du développement économique, de la planification et des finances dans les gouvernements africains.

38. Ce conseil aurait les rôles et responsabilités suivants :

a) Superviser et contrôler la mise en œuvre de la politique de gouvernance de l'information géospatiale ;

b) Piloter l'élaboration d'un ensemble complet de directives, lois, normes, manuels et lignes directrices qui sont importants dans la perspective de la mise en œuvre de la politique ;

c) Diriger l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la politique de gouvernance de l'information géospatiale ;

d) Créer des groupes de travail et, sur la base des recommandations formulées par le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, assigner à chacun un rôle en fonction de sa mission ;

e) Établir un budget pour la bonne mise en œuvre de la politique de gouvernance de l'information géospatiale ;

f) Proposer aux membres de la CEA de créer de nouvelles institutions ou de modifier les rôles des institutions existantes comme bon leur semble, afin de faciliter la mise en œuvre de la politique de gouvernance de l'information géospatiale.

3. Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

39. En général, le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale jouerait le rôle d'institution chef de file pour l'information géospatiale au niveau régional et serait chargé de la planification, de la direction et de la coordination des activités relatives à la gouvernance de l'information géospatiale à l'échelle de l'Afrique.

40. Le Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale aurait les rôles et responsabilités suivants :

a) Encadrer la gouvernance de l'information géospatiale en Afrique, conformément à l'engagement pris par le continent de suivre les neuf voies stratégiques pour assurer une gestion solide et efficace de l'information géospatiale, telles que définies dans le Cadre intégré de l'information géospatiale ;

b) Veiller à ce que les membres de la CEA adoptent des normes de bonnes pratiques et des mécanismes d'examen du respect des dispositions qui

permettent l'interopérabilité juridique, l'interopérabilité des données, l'interopérabilité sémantique et technique et offrent aux utilisateurs la possibilité d'avoir un accès légal aux informations géospatiales et à leur réutilisation ;

c) Établir une collaboration intersectorielle et interdisciplinaire efficace, des partenariats entre l'industrie, les universités et le secteur privé, ainsi qu'une coopération internationale, en vue de valoriser l'information géospatiale et d'en préserver la valeur grâce à une culture fondée sur des partenariats de confiance et des alliances stratégiques dans lesquels les besoins communs et les aspirations communes, d'une part, et les priorités nationales, d'autre part, sont reconnus ;

d) Encourager l'intégration des technologies géospatiales dans des secteurs aussi essentiels que l'agriculture, la santé, l'éducation, les infrastructures et la gestion des ressources naturelles.

4. Secrétariat du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

41. Compte tenu du rôle crucial que joue la CEA pour orienter et encadrer au niveau régional les activités d'information géospatiale en Afrique, la Commission ferait office de secrétariat permanent du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. En conséquence, la CEA allouerait les ressources nécessaires au renforcement du secrétariat, afin de continuer à aider ses membres à élaborer des politiques et des cadres juridiques aux fins de la mise en œuvre effective du Cadre intégré de l'information géospatiale.

C. Mécanismes de financement

1. Leadership et engagement

42. Tout effort de développement nécessite un encadrement solide et un engagement au plus haut niveau. Cet encadrement et cet engagement sont essentiels si l'on veut que les investissements à long terme nécessaires au développement soient affectés.

43. Dans ces conditions, il est impératif de trouver et d'engager les ressources financières nécessaires à la planification et à la mise en œuvre d'une infrastructure d'information géospatiale efficace. Les États africains devraient donc s'engager à allouer les fonds nécessaires à la bonne mise en œuvre de la politique africaine d'information géospatiale.

44. Étant donné que l'information géospatiale relève de la science et de la technologie et que l'objectif 20 de l'Agenda 2063 est que « l'Afrique entièrement capable et dispose des moyens de financer son développement », les États africains devraient financer intégralement les investissements régionaux dans le domaine de l'information géospatiale¹⁰. En conséquence, les chefs d'État et de gouvernement africains devraient honorer les engagements qu'ils ont pris, à plusieurs reprises, d'allouer au moins 1 % du produit intérieur brut (PIB) à la recherche-développement. À quelques rares exceptions près, les États africains n'ont pas atteint cet objectif et, comme le montre le tableau 1, le continent accuse un retard important par rapport au reste du monde à cet égard.

¹⁰ Union africaine, *Agenda 2063, L'Afrique que nous voulons : Premier plan décennal de mise en œuvre, 2013 - 2023* (Addis-Abeba, 2015).

Tableau 1
Dépenses de recherche-développement
(en pourcentage du produit intérieur brut)

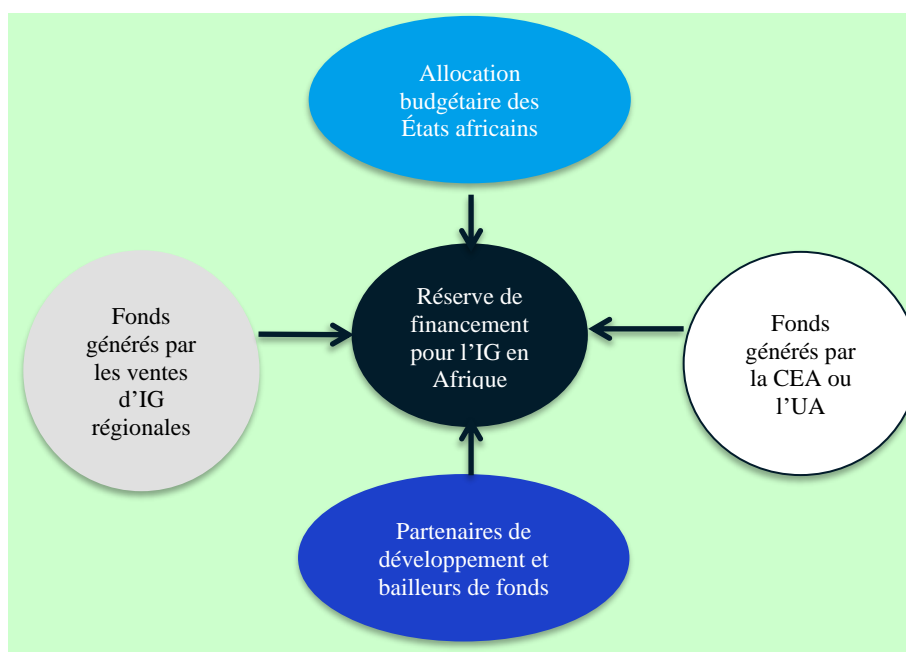
| Pays | Dépenses de recherche-développement |
|---|-------------------------------------|
| Afrique | 0,44 |
| Pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques | 3,01 |
| Chine | 2,43 |
| Monde | 2,71 |

Source : Banque mondiale : “Research and development expenditure (% of GDP)”, Science and Technology database. Disponible à l’adresse suivante : <https://data.worldbank.org/indicator/GB.XPD.RSDV.GD.ZS> (page consultée le 4 octobre 2023).

2. Modèle de financement

45. Le modèle de financement recommandé pour la gouvernance de l’information géospatiale en Afrique est décrit dans la figure VII. Le fait que l’on s’attende à ce que l’Afrique soit la première responsable du financement de son propre développement serait un facteur déterminant pour le modèle de financement de l’amélioration de la gouvernance de l’information géospatiale sur le continent. Les États africains devraient donc consacrer au moins 1 % de leur PIB à la recherche-développement, dont une partie pourrait être affectée à la gouvernance de l’information géospatiale.

Figure VII
Modèle de financement de l’information géospatiale



Abréviations : UA, Union africaine ; IG, Information géospatiale

Source : données compilées par la CEA.

46. Le Fonds monétaire international a estimé le PIB africain à 2 860 milliards de dollars en 2023¹¹. Si les États africains consacraient seulement 1 % de leur PIB à la recherche-développement en Afrique, les montants alloués s'élèveraient à 28,6 milliards de dollars.

47. D'autre part, comme le montre le tableau 2, le budget estimé pour la mise en œuvre du Plan d'action africain sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, 2016-2030, est d'environ 154 millions de dollars sur une période de cinq ans¹². Ce montant ne représente qu'une infime partie du budget recommandé de la recherche-développement des États africains.

48. Ainsi, si la communauté de l'information géospatiale en Afrique élaborait un mécanisme approprié pour obtenir le soutien des dirigeants politiques du continent, comme le recommande le présent rapport, le financement des initiatives en matière d'information géospatiale ne serait pas hors de portée des États africains. Néanmoins, la région doit, bien entendu, se tourner vers d'autres sources de financement pour compléter les allocations budgétaires des États africains, comme le montre la figure VII.

Tableau 2

Coût estimé de la mise en œuvre du Plan d'action africain sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, 2016-2030
(en dollars des États-Unis)

| Élément de coût | Coût estimé |
|--|-------------|
| Gouvernance et politique | 3 090 000 |
| Cadres communs | 132 086 000 |
| Renforcement des capacités | 14 100 000 |
| Partenariats | 90 000 |
| Intégration de l'information géospatiale et d'autres systèmes d'information pour le développement (statistiques) | 4 933 000 |
| Total | 154 299 000 |

Source : CEA, *L'information géospatiale au service du développement durable de l'Afrique – Plan d'action africain sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale – 2016-2030* (Addis-Abeba, 2017).

D. Calendrier de mise en œuvre

49. On trouvera dans le tableau 3 un résumé des activités et du calendrier de mise en œuvre des propositions et des recommandations incluses dans le présent rapport.

¹¹ Fonds monétaire international, « Real GDP growth », IMF Datamapper. Disponible (en anglais) à l'adresse : www.imf.org/external/datamapper (page consultée le 1er février 2024).

¹² Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, kit de ressources stratégiques et juridiques du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale (Addis-Abeba, 2022).

Tableau 3
Délai de mise en œuvre de la stratégie d'information géospatiale en Afrique

| <i>Mesure</i> | <i>Personne ou organe responsable</i> | <i>Calendrier</i> | | |
|---|--|-------------------|---------|---------|
| Mettre en place une équipe spéciale chargée de promouvoir l'information géospatiale en Afrique, composée de personnalités éminentes de la CEA, de l'Union africaine, du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, d'universités et du secteur privé. | Bureau exécutif du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale | Année 1 | | |
| Établir une note de synthèse mettant l'accent sur l'importance de l'information géospatiale dans l'orientation de l'élaboration et de l'application des politiques, illustrée par le rôle de l'information géospatiale dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et démontrée par des preuves tangibles. | Équipe spéciale | Année 1 | | |
| Trouver et désigner un ou plusieurs(s) dirigeant(s) ou champion(s) influent(s) qui pourra/pourront défendre la cause de l'information géospatiale en Afrique. | CEA, Bureau exécutif du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale | Année 1 | | |
| Présenter la note de synthèse au(x) responsable(s) identifié(s) | CEA, Bureau exécutif du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale | Année 1 | | |
| S'assurer du concours du/des dirigeant(s) ou champion(s) identifié(s) pour recommander aux chefs d'État et de gouvernement africains d'organiser une conférence spéciale afin de créer un mécanisme intergouvernemental (conférence des ministres, équivalent de la Commission africaine de statistique) pour la gestion de l'information géospatiale en Afrique. | Dirigeant(s) ou champion(s) identifié(s), CEA, Bureau exécutif du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale | | Année 2 | |
| Organiser la réunion inaugurale de la conférence des ministres africains sur l'information géospatiale, qui approuverait la structure de gouvernance de l'information géospatiale et les mécanismes de financement et alloueraient le budget. | Dirigeant(s) ou champion(s) identifié(s), CEA, Bureau exécutif du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale | | Année 2 | |
| Fournir des conseils et un appui aux États africains pour le réexamen et le renforcement de leurs organes de gouvernance de l'information géospatiale : cadres stratégiques et juridiques, dispositions institutionnelles et mécanismes de financement. | CEA, Union africaine, Bureau exécutif renforcé du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale | | Année 2 | |
| Lancer ou renforcer la mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale dans les États africains | CEA, Union africaine, Bureau exécutif renforcé du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale | | | Année 3 |

VII. Conclusion

50. L'information géospatiale est largement considérée comme un outil essentiel pour mettre en œuvre de manière efficace et rationnelle les objectifs de développement durable. En outre, cette information est considérée comme une composante importante de la quatrième révolution industrielle, au même titre que l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, les véhicules autonomes et les mégadonnées qui vont avec.

51. Pour ne pas être laissés de côté dans le cadre de la quatrième révolution industrielle, les États africains et les institutions africaines doivent de toute urgence adopter et appliquer des politiques et des cadres juridiques relatifs à la gouvernance de l'information géospatiale qui soient à la hauteur des progrès de la technologie numérique, afin de permettre aux organismes d'information géospatiale en Afrique de réglementer et de produire des informations géospatiales à jour et précises et de les partager avec l'ensemble des utilisateurs. Dans le cas contraire, ces organismes perdront rapidement leur raison d'être, leur rôle étant repris par les grandes entreprises technologiques, ce qui pourrait entraîner une grave violation de la souveraineté des États africains.

52. Pour éviter ce danger, les États africains et les institutions africaines doivent adopter une nouvelle approche de la gouvernance de l'information géospatiale, qui devrait commencer par convaincre les décideurs politiques africains que l'information géospatiale est une forme d'information comme les statistiques et les données numériques, dont la valeur est largement reconnue. Pour faciliter cette approche, il est recommandé de trouver et désigner un éminent dirigeant africain (chef d'État ou de gouvernement) pour défendre la cause de l'information géospatiale en Afrique. Le rôle du champion serait de persuader ses homologues africains de reconnaître l'importance de l'information géospatiale pour le développement durable et la transformation numérique de l'Afrique et de promouvoir des moyens d'action qui garantirait la viabilité d'un organe de gouvernance de l'information géospatiale pour la région.

53. Une fois que des organes de gouvernance de l'information géospatiale pleinement opérationnels auront été fermement établis dans tous les pays africains, le continent s'engagera dans la voie de l'innovation et de l'amélioration continue de sa base de connaissances en matière d'information géospatiale, ce qui contribuera à donner le coup d'envoi de la quatrième révolution industrielle en Afrique.